PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024 DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE AU CENTRE HARPELL 60, RUE SAINT-PIERRE

05-117-24	**Octroi de contrat – Services professionnels pour l'étude d'options et la conception d'une esquisse de projet visant la conservation et la mise en valeur des vestiges de la maison Michel-Robillard**

ATTENDU la résolution numéro 07-217-23 autorisant la Ville à procéder aux démarches requises pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de démolition de la Maison Michel-Robillard, conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* et au *Règlement numéro 846* sur la démolition des immeubles ayant été considérée à titre de demande d'autorisation de démolition à être présentée au comité de démolition de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a publié, le 22 août 2023, un avis public annonçant la tenue d'une séance publique à l'occasion de laquelle le comité de démolition devait se prononcer sur la demande d'obtention d'un certificat d'autorisation et entendre les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE comme la demande était relative à un immeuble patrimonial, l'avis public a été transmis sans délai au ministère de la Culture et des Communications et à l'agglomération de Montréal ;

ATTENDU QU' à la suite de ces envois, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec la division du patrimoine de la Ville de Montréal et des échanges ont eu lieu avec le ministère de la Culture et des Communications envisageant d'autres options pour la restauration de la maison Michel-Robillard afin d'éviter d'en arriver à sa démolition ;

ATTENDU QU' afin de procéder à l'étude de diverses options pour la restauration de la maison Michel-Robillard, l'agglomération de Montréal, en partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications, ont accepté de financer à 100% une étude intitulée : *Services professionnels pour l'étude d'options et la conception d'une esquisse de projet visant la conservation et la mise en valeur des vestiges de la maison Michel-Robillard* ;

ATTENDU QU' une entente intermunicipale sera signée à cet effet ;

ATTENDU QUE le mandat vise notamment à proposer deux (2) options d'architecture et d'aménagement sur la base d'ateliers d'idéation et à établir une option préférentielle qui sera développée sous la forme d'une esquisse (accompagnée d'une estimation des coûts de construction), en lien avec une vocation du pôle accueil au Grand parc de l'Ouest ;

ATTENDU QUE l'administration municipale a donc procédé à un appel d'offres sur invitation utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres pour la réalisation de ce mandat de services professionnels, lequel a été transmis par courriel, le 12 mars 2024, à six (6) soumissionnaires ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, laquelle a eu lieu le 10 avril 2024, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre ;

ATTENDU QU' à l'occasion de la rencontre du comité de sélection du 23 avril 2024, toutes les offres ont été discutées et ont obtenu un pointage d'au moins 70 points, permettant ainsi l'ouverture de leur offre de prix ;

ATTENDU QUE la soumission du consortium *Smith Vigeant architectes/Vlan paysages inc.* a obtenu le meilleur pointage au terme du processus, et que le prix soumis était de 75 883,50$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'octroyer un mandat de services professionnels au consortium *Smith Vigeant architectes/Vlan paysages inc.* pour l'étude d'options et la conception d'une esquisse de projet visant la conservation et la mise en valeur des vestiges de la maison Michel-Robillard au montant de 75 883,50$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

D'OCTROYER au consortium *Smith Vigeant architectes/Vlan paysages inc.* le mandat de services professionnels pour l'étude d'options et la conception d'une esquisse de projet visant la conservation et la mise en valeur des vestiges de la maison Michel-Robillard pour un montant d'honoraires professionnels de 75 883,50 $ (taxes incluses).

D'AUTORISER la greffière à signer au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue l'entente intermunicipale pour la réalisation de l'étude d'options et la conception d'une esquisse de projet visant la conservation et la mise en valeur des vestiges de la maison Michel-Robillard à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Caroline Plourde

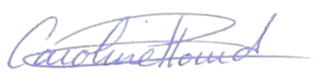

Greffière